

Rue89

Published on Rue89 (<http://www.rue89.com>)

Des saisonniers marocains se dressent contre un patron violent

By *vdolot*

Created 07/10/2010 - 09:36



Dans les Bouches-du-Rhône, dix-huit travailleurs saisonniers marocains se sont révoltés contre les méthodes abusives de leur patron. Quand celui-ci en est venu aux mains, ils ont décidé de cesser le travail... et obtenu gain de cause. Un cas d'école.

Militante syndicale, j'ai eu à gérer ces dix derniers jours l'intendance pour ces dix-huit hommes soudain sans domicile. Je livre ici leur histoire, tout ce que j'écris ici est recoupé et peut être prouvé.

Chaque année, des milliers d'ouvriers saisonniers venus du Maghreb ou d'Europe de l'Est viennent en France ramasser des fruits. Bien

que leur venue soit organisée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration [1], certains de ces travailleurs sont victimes d'une forme d'esclavage légalisé.

Le Mas de la Melonnière, à Entressen [2], produit des fruits (pêches, cerises, nectarines, abricots...). Depuis cinq ans, une quarantaine d'ouvriers saisonniers y travaillent du mois d'avril au mois d'août. Ils sont en grande majorité marocains, tous des hommes. Certains font ce voyage tous les ans. Leur objectif : gagner de quoi faire vivre dignement leur famille pendant le reste de l'année et surtout financer les études de leurs enfants.

Gifles, étranglement, jets de vaisselle

Le jeudi 24 juin en fin de journée, dix-huit ouvriers marocains de l'exploitation viennent de terminer leur travail. Deux d'entre eux sont partis chez un médecin. A leur retour, leur employeur explose. Après les avoir une fois de plus insultés, il s'attaque plus particulièrement à l'un d'entre eux : gifles, étranglement, jets de vaisselle au visage... Sa colère semble sans limite.

Mais ce jour-là, les salariés décident collectivement de dire stop. Dès le lendemain matin, ils se rendent à l'hôpital pour faire constater les blessures, à la police pour porter plainte et se mettent en contact avec un syndicat. Dans l'après-midi, les représentants syndicaux et les salariés se rendent sur l'exploitation pour dialoguer avec l'exploitant... Face à eux, une quinzaine d'hommes (tous exploitants agricoles des environs), armés de masses et de bâtons.

Après quelques insultes, les hommes les chargent, blessant deux ouvriers à la tête avec de grosses pierres, ainsi que le représentant régional de la CGT agricole. La police est prévenue. Les blessés gisent à terre, pourtant la force publique ne se presse pas. « Il n'y a pas mort d'homme », déclareront-ils aux personnes présentes. Mis en sécurité et exerçant leur droit de retrait, les dix-huit saisonniers commencent à parler...

Punis quinze jours, leur salaire est déduit

« Dans ta chambre », c'est par cette expression laconique que pendant des années, l'exploitant va punir à tour de rôle ceux qu'il nomme son « troupeau ». Toutes les excuses sont bonnes, y compris les plus saugrenues :

- « Celui qui ne me préviendra pas la veille qu'il sera malade le lendemain sera puni, quinze jours dans sa chambre. »
- « Tu fumes une cigarette ? Tu as trop d'argent, dans ta chambre ! »
- « Tu me regardes dans les yeux ? Dans ta chambre ! »

Cette « punition » est loin d'être anodine. En effet, chaque jour passé en punition est déduit du salaire mensuel.

Les ouvriers ont six mois pour gagner de quoi faire vivre leur famille tout le restant de l'année et travaillent s'arrache-pied.

Pour près de 300 heures effectuées dans les champs, seules 110 à 130 sont comptabilisées et payées. Les heures supplémentaires n'existent bien entendu quasiment pas. Et chaque journée de punition dûment notée par l'exploitant est déduite du montant final du salaire mensuel....

La menace de non renouvellement du contrat

Impossible pour les salariés de se défendre car le patron a entre les mains une arme absolue : le contrat de l'année suivante. La loi française permet en effet aux exploitants agricoles des Bouches-du-Rhône de recruter nominativement ces employés. Les salariés doivent rentrer au Maroc avec leur contrat pour l'année suivante sans quoi ils ne peuvent revenir.

C'est un accord bilatéral qui permet aux exploitants français d'avoir recours à cette main d'œuvre efficace, sous payée, disponible car logée sur place et recrutée en fonction de sa résistance physique. Ils disposent d'un titre de séjour, mais ce document n'est valable qu'avec leur contrat de travail.



Pendant près de dix jours, dix-huit salariés ont patienté, logés et nourris grâce à la solidarité, et ont peu à peu retrouvé assez de confiance en eux pour ne plus avoir peur.

Lundi 5 juillet, ils ont passé plus de douze heures en « conciliation » à la direction du travail d'Aix-en-Provence. Ils ont été reconnus dans leur droit et l'ensemble de ce qui leur est dû va être réglé par l'employeur (heures supplémentaires, congés payés...). Les atteintes à la législation ont été pointées par la direction départementale du travail et devront être corrigées. C'est une première petite victoire.

Les ouvriers ont repris le ramassage des fruits, et le patron ne cesse de leur dire « s'il-te-plaît ». Une grande victoire.

Reste aujourd'hui à savoir si l'OMI leur renouvellera leur contrat pour l'an prochain...

Photos : des abricots ([Kristen Taylor](#) ^[3]/Flickr) ; les saisonniers temporairement hébergés au camping ([Sophie Verney-Caillat/Rue89](#))

[Tous nos articles sur le droit du travail](#) ^[4]

[BTP : les Polonais, main d'oeuvre corvéable à merci](#) ^[5]

URL source: <http://www.rue89.com/2010/07/10/des-saisonniers-marocains-se-revoltent-contre-un-patron-violent-158131>

Links:

[1] <http://www.ofii.fr/>

[2] <http://maps.google.fr/maps?q=Entressen&oe=utf-8&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefox-a&um=1&ie=UTF-8&sa=N&hl=fr&tab=wl>